

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VÈRE GRÉSIGNE

Par arrêté n°10_2024A en date du 8 avril 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Vère Grésigne pour **une durée de 18 jours consécutifs, du lundi 13 mai 2024 à 9h00 au jeudi 30 mai 2024 à 12h00 sur la commune de Larroque.**

Ledit projet de révision allégée n°2 du PLUi Vère Grésigne a pour objectif de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée pour la construction d'un abri de stockage de matériaux dans le cadre de l'activité existante d'un maçon professionnel au lieu-dit « Les Bourrels » de la commune de Larroque.

Par décision en date du 15 mars 2024, M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Catherine Fuertes et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Marc Choucavy.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Larroque. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à la mairie de Larroque aux jours et heures d'ouverture au public (les jeudis et les samedis de 9h00 et 12h00),
- En version numérique sur un poste informatique à la mairie de Larroque aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la Mairie de Larroque.

Les observations et remarques du public pourront être :

- consignées sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêteur. Il sera mis à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Larroque aux jours et heures habituels d'ouverture au public les jeudis et les samedis de 9h00 et 12h00),
- consignées sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>,
- adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante mairie@larroque81.org
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante Mairie de Larroque, 279 Rue de l'ancien relais de poste, 81140 Larroque.

Madame la commissaire enquêteur sera disponible pour rencontrer le public à la mairie de Larroque afin de recevoir les observations, que ce soit sous forme écrite ou orale aux dates et heures suivantes :

- **Le jeudi 16 mai 2024 de 10h00 à 12h00,**
- **Le samedi 25 mai 2024 de 10h00 à 12h00,**
- **Le jeudi 30 mai 2024 de 10h00 à 12h00.**

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par Madame la commissaire enquêteur. Toute contribution formulée avant le jeudi 16 mai 2024 à 9h00 et après le jeudi 30 mai 2024 à 12h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (la Dépêche et le Tarn Libre). Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Larroque, et sur le site concerné par la présente révision allégée du PLUi Vère Grésigne ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Larroque, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-referents-plan-local-durbanisme-plu/

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale (en ligne sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, la présente révision allégée n°2 du PLUi Vère Grésigne sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision allégée n°2 du PLUi Vère Grésigne, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Larroque, 279 Rue de l'ancien relais de poste, 81140 Larroque.